

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 10 novembre 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 45

Délibération n° CC-2023-172

**Objet de la délibération : COMMUNE DE OLLIERES - ELECTION D'UN AUTRE MEMBRE
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt-trois, le dix novembre, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle polyvalente à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 3 novembre 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FREYNET Jacques, GUIOL André, LAYOLO Cécile, PONCHON Marie-Laure, VALLOT Philippe, BARTHELEMY Olivier.

Absents ayant donné procuration :

- LOUDES Serge donne procuration à DEBRAY Romain, BRINGANT Gilbert donne procuration à FELIX Jean-Claude, DECANIS Alain donne procuration à CANO-MAIREVILLE Nathalie, BERTIN-PATOUX Lydie donne procuration à ARTUPHEL Ollivier, FIRMIN Myriam donne procuration à CONSTANS Jean-Michel, GIUSTI Annie donne procuration à PAILLARD Carine, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à SIMONETTI Pascal, LANFRANCHI-DORGAL Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, LANGE-RINAUDO Corinne donne procuration à GIULIANO Jérémy, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, MONDANI Denis donne procuration à VALLOT Philippe, NEDJAR Laurent donne procuration à LASSOUTANIE Chantal.

Absent suppléé :

- CLERCX David suppléé par FERRANTE Geneviève.

Absents : BETRANCOURT Claude, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LE METER Sophie, PELISSIER Magali, PIANELLI Serge, SALOMON Nathalie.

Secrétaire de Séance : Sébastien BOURLIN

Monsieur Didier BREMOND expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-10 ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2020-151 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2020-152 du Conseil communautaire du 11 juillet 2020 relative à la détermination du nombre de Vice-Présidents et des autres membres du Bureau ;

VU la délibération n° 2020-154 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2020 portant élection des membres du Bureau communautaire autre que le Président et les Vice-Présidents ;

CONSIDERANT que par courrier en date du 8 avril 2023, Monsieur FAUQUET-LEMAITRE, Maire de la commune d'Ollières a remis sa démission en tant que Maire et Conseiller Municipal ;

CONSIDERANT qu'en application des dispositions de l'article L 2122-15 du CGCT, Monsieur le Préfet a accepté cette démission ;

CONSIDERANT qu'en date du 15 septembre 2023, des élections municipales dans la commune d'Ollières ont eu lieu ;

CONSIDERANT que Monsieur Olivier BARTHELEMY a été élu Maire de la commune d'Ollières ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article L273-12 du code électoral, dans les communes de moins de 1000 habitants, en cas de démission du maire de ses deux mandats (Conseiller municipal et conseiller communautaire), son remplaçant en qualité de conseiller communautaire est le nouveau maire ;

CONSIDERANT la possibilité donnée aux communautés de pouvoir désigner des conseillers communautaires appelés à siéger en qualité de membres du Bureau communautaire, autres que Président et Vice-Présidents ;

CONSIDERANT que le nombre des autres membres du bureau communautaire est fixé à 15 ;

CONSIDERANT qu'il convient, eu égard, notamment, à la jurisprudence en la matière, de procéder à une élection des autres membres du Bureau au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue ;

CONSIDERANT qu'il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, au scrutin uninominal à trois tours, à l'opération de vote afin de pourvoir le 15^{ème} poste de membre du Bureau devenu vacant, en complément à la liste des membres du Bureau, autres que le Président et les Vice-Présidents ;

CONSIDERANT le résultat de l'opération de vote qui figure en annexe au procès-verbal d'élection ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte-tenu des résultats du scrutin, il est comptabilisé :

45 suffrages exprimés pour Monsieur Olivier BARTHELEMY.

- **PROCLAME** Monsieur Olivier BARTHELEMY conseiller communautaire élu membre du bureau communautaire autre que le Président et les Vice-Présidents.
- **INSTALLE** Monsieur Olivier BARTHELEMY élu en qualité de membre du bureau en tant que dernier membre du Bureau communautaire autre que le Président et les Vice-Présidents.
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 10 novembre
2023

*Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le*

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND